



CLUB DES SPORTS
DE VAL D'ISÈRE
DEPUIS 1935



Règlement préqualifications et qualifications françaises Scara 2020

ARTICLE 1 :

Cette course d'un esprit particulier permet à un jeune skieur français ou à une skieuse française de participer à une course internationale enfants.

ARTICLE 2 :

Cette course est ouverte aux jeunes garçons et filles nés de 2004 à 2007 des catégories U14 et U16.

ARTICLE 3 : COURSES QUALIFICATIVES DU MARDI 31 MARS ET DU MERCREDI 1^{ER} AVRIL

MANCHES DE PRE – QUALIFICATION

FILLES ET GARCONS

Une préqualification sera faite sur 2 tracés de géant, (tirage au sort des dossards selon le principe « global à la mêlée »), en répartissant sur chaque tracé les coureurs ayant un « **statut protégé** »

Catégorie U16 : les 30 meilleurs coureurs listés à l'issue des 2 GS de la 2^{ème} étape de l'Ecureuil d'Or dans les conditions ci-après :

- Les 12 premiers de chacune des 2 épreuves soit **24** coureurs
- En cas de présence d'un ou plusieurs mêmes athlètes dans chacun des classements il sera fait appel pour les places laissées vacantes aux concurrents suivants.
- En cas d'annulation de l'un ou des 2 GS le quota pour atteindre 24 sera pris dans les classements des seules épreuves organisées en augmentant éventuellement le nombre de coureurs par courses réalisées pour atteindre un total de **24**.
- Le comité de sélection se réserve le droit d'attribuer un total de **6** Wild Card (**3** par GS). Si ces invitations n'étaient pas attribuées le nombre de coureurs retenus serait alors de 15 par épreuves (30 au total).
- Ces coureurs « protégés » seront listés* dans l'ordre de leur sélection

Catégorie U14 : les 30 meilleurs coureurs listés à l'issue du Championnat de France U14 BEN'J dans les conditions ci -après :

- Les 10 premiers de chacune des épreuves (1 SG + 1 SL + 1 GS x 10 = **30**)
- En cas de présence d'un ou plusieurs mêmes athlètes dans chacun des classements il sera fait appel pour les places laissées vacantes aux concurrents suivants pris prioritairement dans l'ordre des épreuves suivant **GS – SL** puis **SG**.
- En cas d'annulation d'une ou de plusieurs épreuves le quota pour atteindre 30 sera pris dans les classements des seules épreuves organisées en en augmentant éventuellement le nombre de coureurs par courses réalisées pour atteindre un total de 30.
- Ces coureurs « protégés » seront listés* dans l'ordre de leur sélection



CLUB DES SPORTS
DE VAL D'ISÈRE
DEPUIS 1935



*LES LISTES AINSI DEFINIES FERONT L'OBJET D'UNE INFORMATION VISUELLE LORS DES COMITES DE COURSE

Chacun des 15 concurrents du tracé A et du tracé B sera tiré au sort parmi les 30 premiers concurrents de son tracé.

En cas d'abandon ou de disqualification lors de la manche de préqualification d'un coureur protégé :

- ✓ Classé dans les **5 premiers U16** de chacune des 2 épreuves de **GS** retenues pour la détermination du statut protégé (ou à défaut dans les 10 premiers de la liste établie),
- ✓ Classé dans les **10 premiers U14** du GS du Championnat de France U14 BEN'J,

Il sera autorisé à prendre part à la manche de qualification en s'élançant en dernière position.

MANCHES DE QUALIFICATION

GARCONS

Les 50 premiers de chaque tracé s'affronteront sur un géant de qualification en 1 manche et les 40 premiers U14 et U16 de cette épreuve seront qualifiés pour les courses internationales.

En cas d'abandon ou de disqualification lors de la manche de qualification d'un coureur protégé :

- ✓ Classé dans les **3 premiers U16** de chacune des 2 épreuves de **GS** retenues pour la détermination du statut protégé (ou à défaut dans les 10 premiers de la liste établie),
- ✓ Classé dans les **3 premiers U14** du **GS** du Championnat de France U14 BEN'J,

Il sera autorisé à prendre part aux courses internationales.

En cas d'impossibilité d'organiser la manche de qualification, les coureurs figurant dans les **5 premiers U16** d'une des 2 épreuves de **GS** retenues pour la détermination du statut protégé (ou à défaut dans les 10 premiers de la liste établie), ou dans les **5 premiers U14** du **GS** du Championnat de France U14 BEN'J pourront bénéficier d'une invitation pour les courses internationales en cas d'abandon ou de disqualification lors de la manche de pré qualification.

Les 3 meilleurs athlètes de première année (année 2005 et 2007) issus des manches de préqualification U14 et U16 partiront dans les 30 premiers de la manche de qualification.

FILLES

Les 40 premières de chaque tracé s'affronteront sur un géant de qualification en 1 manche et les 30 premières U14 et U16 de cette épreuve seront qualifiées pour les courses internationales.

En cas d'abandon ou de disqualification lors de la manche de qualification d'une athlète protégée :

- ✓ Classée dans les **3 premiers U16** de chacune des 2 épreuves de **GS** retenues pour la détermination du statut protégé (ou à défaut dans les 10 premiers de la liste établie),,



- ✓ Classée dans les **3 premiers U14** du **GS** du Championnat de France U14 BEN'J,

Elle sera autorisée à prendre part aux courses internationales.

En cas d'impossibilité d'organiser la manche de qualification, les athlètes figurant dans les **5 premiers U16** d'une des 2 épreuves de **GS** retenues pour la détermination du statut protégé (ou à défaut dans les **10 premiers de la liste établie**), ou dans les **5 premiers U14** du **GS** du Championnat de France U14 BEN'J pourront bénéficier d'une invitation pour les courses internationales en cas d'abandon ou de disqualification lors de la manche de pré qualification.

Les 3 meilleures athlètes de première année (année 2005 et 2007) issues des manches de préqualification U14 et U16 partiront dans les 30 premiers de la manche de qualification.

***NB** : Le Comité d'Organisation se réserve la possibilité de donner des invitations (Garçons et Filles) à la course internationale. Les repêchés et le groupe des français partiront au sein d'un même groupe dans l'ordre des points.*

ARTICLE 4 : COURSES INTERNATIONALES ENFANTS :

Il sera établi un classement du meilleur Club Français, en fonction du plus grand nombre de coureurs qualifiés pour les courses internationales.

Les concurrents français qualifiés partiront dans l'ordre du classement des épreuves de qualification

***NB** : le Comité d'Organisation se réserve le droit de transformer le Super-G FIS en Slalom Géant (en 1 manche) dans le cas où les conditions météorologiques ne permettraient pas la tenue du Super-G FIS.*

Tous les coureurs qualifiés pour les courses FIS doivent être en possession de « la déclaration de décharge corrélative à la demande d'une licence internationale (FIS) » signée par eux-mêmes, leurs parents ou leur tuteur légal.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS :

Pour la course du 31 mars : clôture des engagements, le **samedi 28 mars à 12h00**.

Pour la course du 1er avril : clôture des engagements le **dimanche 29 mars à 12h00**.

Courses internationales (pour les nations étrangères) : clôture des engagements le **dimanche 29 mars à 12h00**.

Les engagements devront comprendre les renseignements suivants :

Le numéro de code (licence), les noms et prénoms, le sexe, le nom du Club, l'année de naissance.

Important – changement :



CLUB DES SPORTS
DE VAL D'ISÈRE
DEPUIS 1935



Les inscriptions se feront uniquement à partir du WEB FFS accessible via le logiciel SkiFFS ou si vous souhaitez utiliser vos tablettes ou iPhone <http://www.agil.fr/ffs/competition.php>

Aucune inscription par mail ne sera acceptée cette année et une fois la deadline passée, les inscriptions ne seront plus prises en compte.

Qualifications U16 : WEB FFS –course n°4122

Qualifications U14 : WEB FFS –course n°4123

ARTICLE 6 : COMITES DE COURSES

Les réunions des chefs d'équipes (Comité de Course) auront lieu au Club des Sports pour les qualifications françaises et pour les courses FIS. La permanence du bureau de course se tiendra au Club des Sports de Val d'Isère de 9h00 à 18h00.

ARTICLE 7 : ASSURANCE

Chaque concurrent devra obligatoirement être en possession d'une licence FFS compétiteur en cours de validité ou, pour les coureurs étrangers, d'une licence équivalente avec assurance individuelle accident couvrant la pratique du ski en compétition (ceci en complément de la déclaration d'athlète citée à l'Article 5 du présent règlement).

***NB :** Le club organisateur décline toute responsabilité pour conséquences d'accidents ou dégâts matériels pouvant survenir en dehors de la compétition.*

ARTICLE 8 : Les courses seront organisées suivant le règlement FIS en vigueur.

ARTICLE 9 : HEBERGEMENT (pour les clubs français)

Pour toutes vos demandes d'hébergement, veuillez-vous adresser directement à **VAL D'ISERE RESERVATION :**

Office de Tourisme -BP 228 -73155 VAL D'ISERE Cedex -Tél : +33. (0)4.79.06.74.32

Réservation hébergements : Email : resa@valdisere.com

ARTICLE 10 : RECOMPENSES

Les 5 premiers de chaque catégorie recevront un trophée. Il sera également remis, comme le veut la tradition, au vainqueur de chaque épreuve internationale, son poids en bonbons et friandises.